

Secrétariat général

Paris, le 02 juin 2018

Direction des ressources humaines

Service de gestion

Sous direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps  
de catégorie B et C

### Résultats

#### de la saisine électronique du 21 juin 2018

**de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs  
du développement durable (TSDD)**

**PJ : 3**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les résultats de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs du développement durable saisie par voie électronique le 21 juin 2018.

#### Mobilité – cycle 2018-9

Il appartient aux services d'origine d'informer les agents placés sous leur autorité des résultats de la CAP de mobilité.

Le fichier joint en annexe 1 reprend les résultats des mutations par département d'accueil. Les agents dont les noms ne figurent pas dans cette liste sont ceux pour lesquels l'avis de la CAP est définitivement défavorable.

**La date générique de mutation est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Toutefois, pour certains agents, une date différente de mutation peut avoir été fixée en CAP. Cette date n'est pas modifiable.**

Les services devront faire connaître le 17 juillet 2018 dernier délai, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, au moyen de l'annexe F jointe. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en considération.

#### Réorganisation de service

Suite à une réorganisation de service, l'agent figurant dans le tableau joint, en annexe 2, est affecté dans les conditions indiquées.

Service concerné : CEREMA Dter Med

La cheffe du bureau SG/DRH/G/MGS2

**Signé**

Sylvie MABIT

Résultats de la saisine électronique de la CAP des TSDD  
en date du 21 juin 2018

Annexe 1

MOBILITE 2018-9

Numéro de poste	Service d'accueil	Intitulé	Candidat	Service d'origine	Avis de la CAP	Observations
216533	CEREMA DTERMED	Chargé(e) d'études ouvrages d'art	LEONARDI François	DIR MEDITERRANE	<b>Favorable</b>	
218831	DDT 04	Chargé(e) de mission Risques	LE BRUN Claude	DDT 04	<b>Favorable</b>	
214975	DDTM 13	Chargé.e d'études risques naturels - Référent PPRI	FOCHEUX Yaelle	DDT 71	<b>Favorable</b>	
221997	DDTM 13	Technicien chasse et MISEN	LEMAITRE Cécile	ENTE AIX EN PROV	<b>Favorable</b>	
217218	DDTM 14	Chargé(e) études risques	LE SAULNIER Veronique	DIR NORD-OUEST	<b>Favorable</b>	Sous réserve de la vacance du poste
221766	DIR OUEST	B réservé service - Chargé(e) d'exploitation SAINT BRIEUC	GILET MATHIEU	DIR OUEST	<b>Favorable</b>	
218746	DDT 27	CHARGE(E) DE MISSION REGLEMENTATION, TRANSPORTS, DEFENSE	MACHE Tony	DIR NORD-OUEST	<b>Favorable</b>	
220227	DDT 27	CORRESPONDANT TERRITORIAL URBANISME DT BERN P-A	JEHANNE Eric	DDT 27	<b>Favorable</b>	
214707	DREAL OCCITANIE	DA/DHC/DH - CHARGÉ-E D'ÉTUDES HABITAT	LO Henri	DIR SUD-OUEST	<b>Favorable</b>	
219346	CEREMA DTERSO	Chargé d'études performance énergétique et environnementale	DEPREZ Raphaël	CEREMA DTERIDF	<b>Favorable</b>	
221634	DIRM BORDEAUX	B+ - Chef de subdivision phares et balises le verdon sur mer	FLOCH Ronan	CEREMA DTERSO	<b>Favorable</b>	
216393	DREAL OCCITANIE	DA/DSP/SPE - Assistant-e technique Sites et Paysages	PASTORELLI Isabelle	DDTM 34	<b>Favorable</b>	

Résultats de la saisine électronique de la CAP des TSDD  
en date du 21 juin 2018

Annexe 1

MOBILITE 2018-9

Numéro de poste	Service d'accueil	Intitulé	Candidat	Service d'origine	Avis de la CAP	Observations
219310	DGITM	Adjoint(e) au responsable du pôle national de gestion du SI SM	CADET Yannick	DGITM	<b>Favorable</b>	Sous réserve de la vacance du poste
219065	CEREMA DTERCE	"Réservé Cerema : Chargé d'études ""évaluations environnementales"""	LARCHER Julie	CEREMA DTERIDF	<b>Favorable</b>	Sous réserve de la vacance du poste
219885	CEREMA DTERNC	Chargé études en diagnostic des ouvrages hydrauliques ASTCSOH	BRIDOUX Bastien	CEREMA DTERNC	<b>Favorable</b>	
219446	DIR MASSIF-CENTRAL	Chef(fe) du CEI de Cussac	RIVET Joel	DIR MASSIF-CENTRAL	<b>Favorable</b>	Info post-saisine électronique : poste non vacant
219455	DIR MASSIF-CENTRAL	B+ Responsable Territorial(e) Ardèche / Haute-Loire	COSTE Eric	DIR MASSIF-CENTRAL	<b>Favorable</b>	Info post-saisine électronique : poste non vacant
219421	DIR MASSIF-CENTRAL	Chef(fe) du CEI de Langogne-Lanarce	LAVAL Patrice	DIR OUEST	<b>Favorable</b>	Info post-saisine électronique : poste non vacant
214674	ENTE VALENCIENNES	chef de projet dans les domaines de l'aménagement et de la géomatique	SAUVAGE Patrice	DREAL HTS-DE-FRANCE	<b>Favorable</b>	Sous réserve de la vacance du poste
221617	DDTM 59	Poste décroisé au Ministère de l'Intérieur -Chef-fe de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière	MARIETTE Miguel	VNF DTNP	<b>Favorable</b>	
222222	DREAL HTS-DE-FRANCE	B+ -Responsable des systèmes d'observation	NICOTERA Emanuele	DREAL HTS-DE-FRANCE	<b>Favorable</b>	Sous réserve de la vacance du poste
214620	DDT 63	Chargé-e de mission prévention des risques Référent-e mouvements de terrain cavités & conseil aux collectivités sur la gestion des risques	LAURENT Pierre-Emmanuel	DREAL NLE-AQUITAINE	<b>Favorable</b>	A son choix 1 (220108)
217243	DDT 71	Géomaticien (ne)	GUINOT Stephane	DDT 71	<b>Favorable</b>	

Résultats de la saisine électronique de la CAP des TSDD  
en date du 21 juin 2018

Annexe 1

MOBILITE 2018-9

Numéro de poste	Service d'accueil	Intitulé	Candidat	Service d'origine	Avis de la CAP	Observations
217494	DDT 71	B+ réservé service - Responsable de l'unité Prospective Etudes et Conjoncture	HENNEBAUT Marc	DDT 71	<b>Favorable</b>	
221314	DDT 74	B+ SG/Chef du pôle finances et logistique	COULEROT Frederic	DDT 74	<b>Favorable</b>	Sous réserve de la vacance du poste
218536	DDTM 76	B - Référent-e instructeur-trice accessibilité	GOUIRAN Remy	DIR NORD-OUEST	<b>Favorable</b>	
220300	VNF DTBS	B - Chef(fe) du pôle Domaine de l'UTI Marne	SCHWARTZ Jean-Claude	DDT 77	<b>Favorable</b>	
215607	DIRM MED	B- Technicien centre opérationnel de balisage de Toulon	MEURAY Charles	DDTM 83	<b>Favorable</b>	
217404	SG	B+ -Chef de projet SI indemnitaire SPSSI/SIAS2	GUFFLET Olivier	DRIEA	<b>Favorable</b>	
220108	DEAL MARTINIQUE	Chargé(e) études hydrométrie et veille hydrologique /Adjoint(e) au chef de la cellule de veille hydrologique	LAURENT Pierre-Emmanuel	DREAL NLE-AQUITAINE	<b>Favorable</b>	
216342	DEAL MAYOTTE	Instructeur ADS - SDDT	BREGIAT Philippe	DEAL MAYOTTE	<b>Favorable</b>	
222095	DEAL MAYOTTE	B+ - Chef de la subdivision Etudes et Travaux Neufs	HUET Stephane	DEAL MAYOTTE	<b>Favorable</b>	
221037	DREAL HTS-DE-FRANCE	Assistante RDO	BOITEL Sylvie	VNF DTNP	<b>Favorable</b>	Sous réserve de la vacance du poste
219145	DDT 55	Instructeur de la fiscalité de l'urbanisme	SCHMITZ Michel	DDT 54	<b>Favorable</b>	Affectation au 01/12/2018

**Résultats de la saisine électronique de la CAP des TSDD**  
**en date du 21 juin 2018**  
**RÉORGANISATION DE SERVICE**

**CEREMA Dter Med**

Service	Nom – Prénom	Grade	Situation antérieure			Nouvelle situation			Changement de résidence administrative	Date de mutation	Avis de la CAP
			Structure	Résidence administrative	Fonction	Structure	Résidence administrative	Fonction			
CEREMA Dter Med	MARECHAL Mathieu	TSPDD	Département Conception et Exploitation Durables des infrastructures Appui Géomatique Et Infrastructures Linéaires	Aix-en-Provence	Chargé d'études	Agence Languedoc Roussillon – Montpellier	Montpellier	Chargé d'études	OUI	01/07/18	<b>Favorable</b>

**ANNEXE F (date d'effet de mutation)**

**CAP électronique des TSDD du 21 juin 2018**

à transmettre à SG/DRH/GAP/TER2 le 17 juillet 2018 dernier délai  
([pole-b-technique.ter2.gap.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pole-b-technique.ter2.gap.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr))

Ce document ne pourra être pris en compte que s'il comporte les cachets et signatures des services d'accueil, d'origine et de l'agent ayant obtenu sa mutation.

**MUTATION DE :**

NOM ET PRÉNOM :

GRADE :

SIGNATURE AGENT POUR ACCORD

**SERVICE D'ORIGINE :**

Intitulé du poste tenu :

CACHET ET SIGNATURE

**SERVICE D'ACCUEIL :**

Intitulé du poste :

CACHET ET SIGNATURE

**DATE D'EFFET SOUHAITÉE (différée ou anticipée de trois mois maximum) :**

.....au lieu du .....